

PREAMBULE

Le présent rapport a pour but de faire le bilan sur le coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, et des déchets recyclables pour l'année 2018.
La Communauté de Communes Mirecourt Dompaire (CCMD) exerce la compétence « collecte des ordures ménagères » pour 44 des 76 communes adhérentes, soit 13808 habitants.



Les ordures ménagères



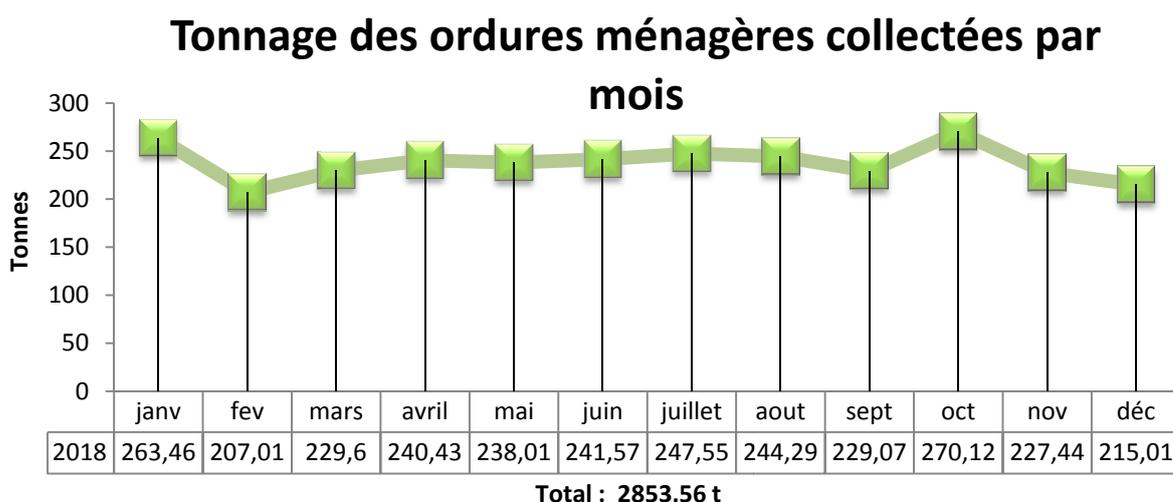
1.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

Principe de collecte des ordures ménagères et territoire couvert par le service

- ▶ Pour 31 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt + Rancourt), la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 20 m³. Les ordures ménagères sont menées au quai de transit à Domvallier où elles sont compactées dans une benne qui est ensuite acheminée au centre d'incinération SOVAD à Rambervillers par l'entreprise SUEZ (marché SMD).
- ▶ Pour la collecte des ordures ménagères de 13 communes (Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle), la collecte des ordures ménagères a été effectuée en prestation par l'entreprise ONYX VEOLIA. Les ordures ménagères sont ensuite acheminées directement à l'usine d'incinération SOVAD à Rambervillers
- ▶ La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompain.
- ▶ La CCMD adhère à EVODIA (Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) pour la gestion des déchets ménagers ou assimilés, qui a pour objectif de répondre dans les meilleures conditions au traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du département des Vosges.

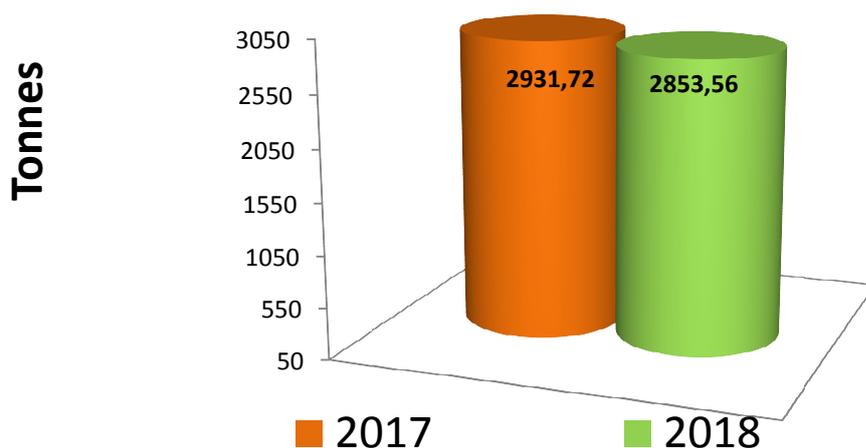
1.2 LES TONNAGES

Les tonnages de l'année 2018

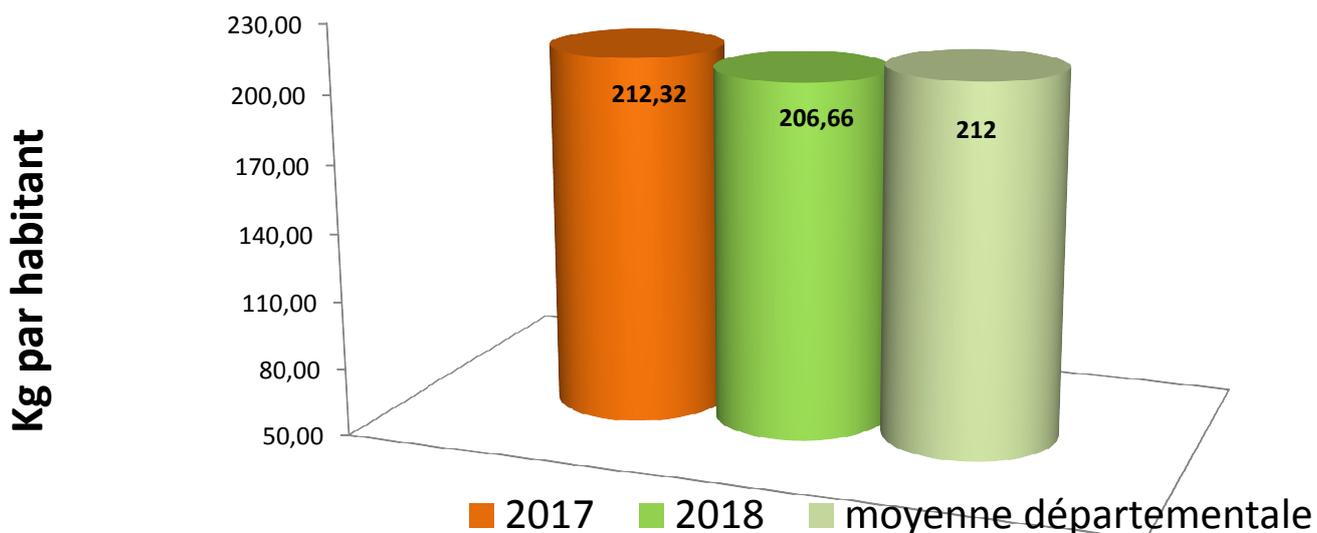


- ▶ La courbe est stable dans son ensemble, les tonnages les plus faibles sont observés en février, mois le plus court. On note une hausse en octobre (foire de Poussay).

Evolution des tonnages d'ordures ménagères entre 2017 et 2018



Evolution du poids des ordures ménagères par habitant entre 2017 et 2018



- ▶ Avec 78,16 tonnes d'ordures ménagères en moins, le poids par habitants baisse de 5.66 kg en 2018.

▶ A noter :

Depuis 2017, une collecte séparée de biodéchets a lieu pour la cantine du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume de Mirecourt. Ceux-ci sont apportés dans une unité de méthanisation à Mirecourt.

En 2018, cette collecte a permis d'éviter l'incinération de **40 tonnes** de ces déchets.

La collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire



2.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1.1 Principe de la collecte du verre

La communauté de Communes est dotée de 89 conteneurs à verre au 31 décembre 2018. Le parc est renouvelé à raison de 5 conteneurs par an.

La société MINERIS assure la collecte du verre selon un calendrier annuel remis à chaque collectivité, pour l'ensemble du département des Vosges. Le marché départemental est passé puis géré par EVODIA

2.1.2 Principe de la collecte des recyclables et territoire couvert par le service

- ▶ Pour 31 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt + Rancourt), la collecte des recyclables en sacs jaunes a été effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 16 ou 20 m³,

Les sacs jaunes sont menés au quai de transit à Domvallier dans une benne prévue à cet effet.

Le marché de transport, lancé par EVODIA, est effectué par la société SUEZ..

Les bennes de sacs jaunes sont apportées, puis vidées sur un quai de transfert à Vaudoncourt, avant d'être acheminées vers le centre de tri de Razimont

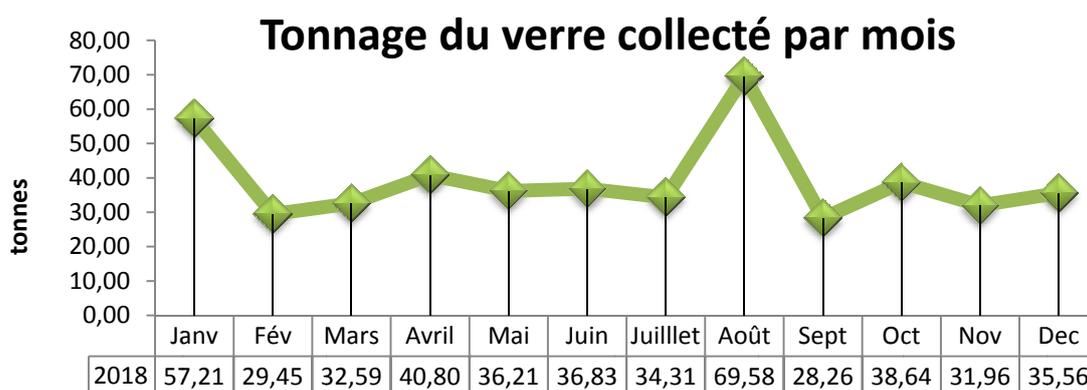
- ▶ Pour la collecte des points d'apport volontaires de 13 communes (Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle), le vidage des conteneurs a été effectué par un prestataire (marché EVODIA) qui apporte les déchets recyclables à Razimont, jusqu'au 6 novembre 2018.

A près cette date, la collecte a repris en sacs jaunes, en régie.

- ▶ La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompain.

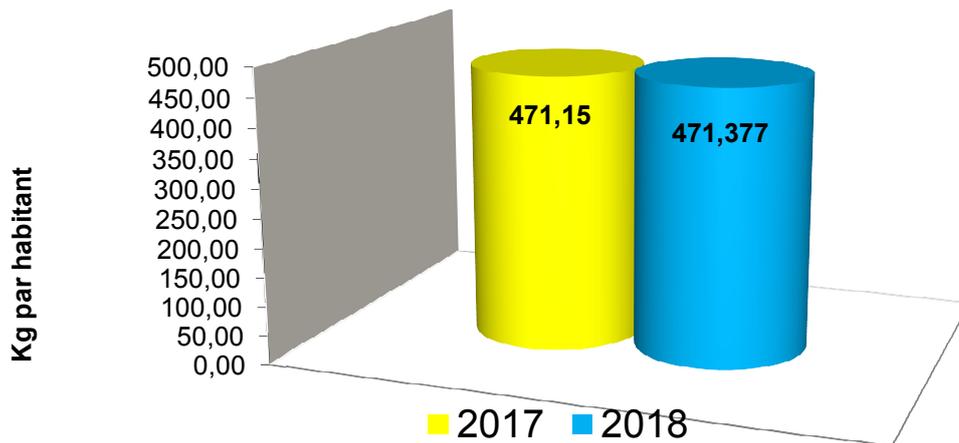
2.2 LES TONNAGES

2.2.1 Les tonnages de verre collectés en 2018

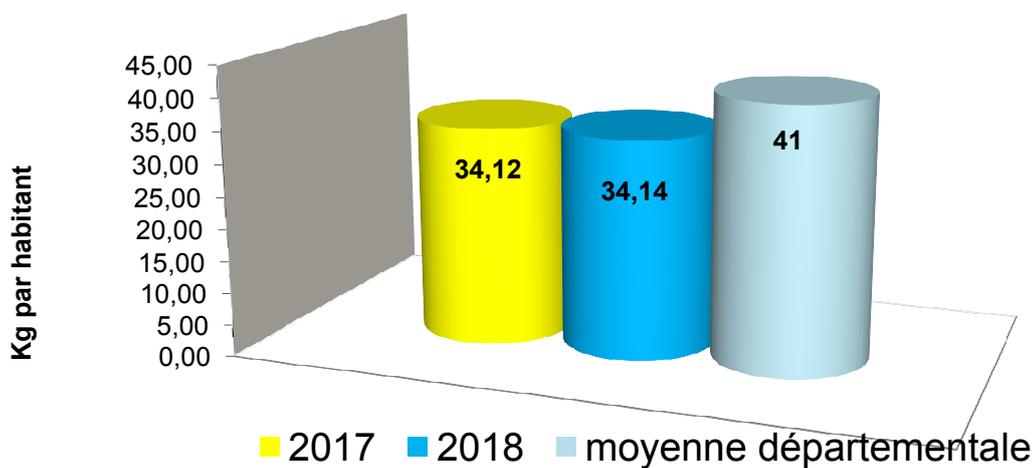


Total : 471,37 t

Evolution des tonnages de verre entre 2017 et 2018



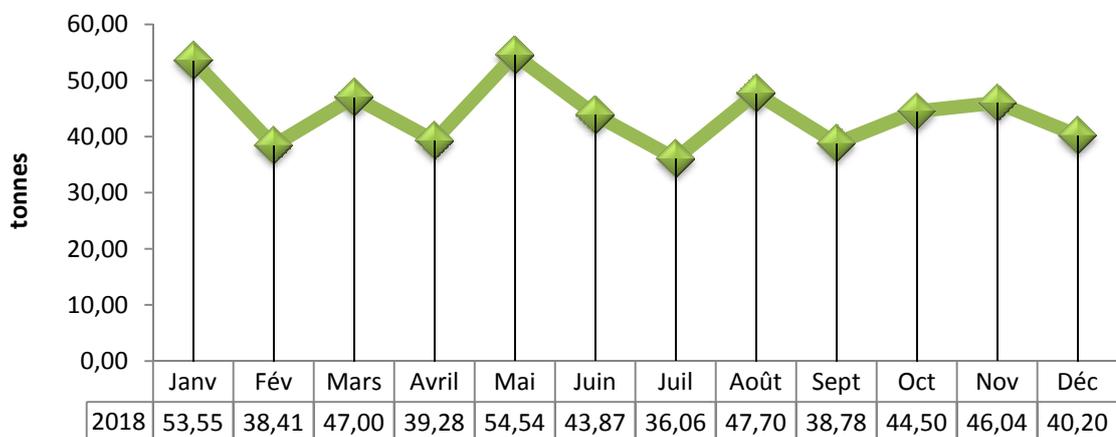
Evolution du poids du verre par habitants de 2017 à 2018



- ▶ Les tonnages de verre n'ont pratiquement pas augmentés entre 2017 et 2018 (+227 kg), soit 20 gr de plus par habitants.

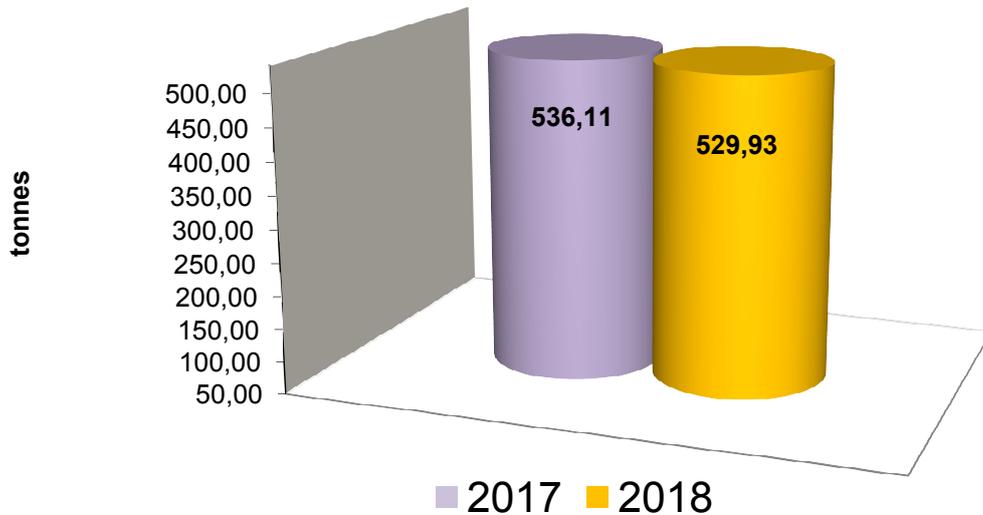
2.2.2 Les tonnages de l'année 2018 pour la collecte des recyclables

Tonnage des recyclables collectés par mois

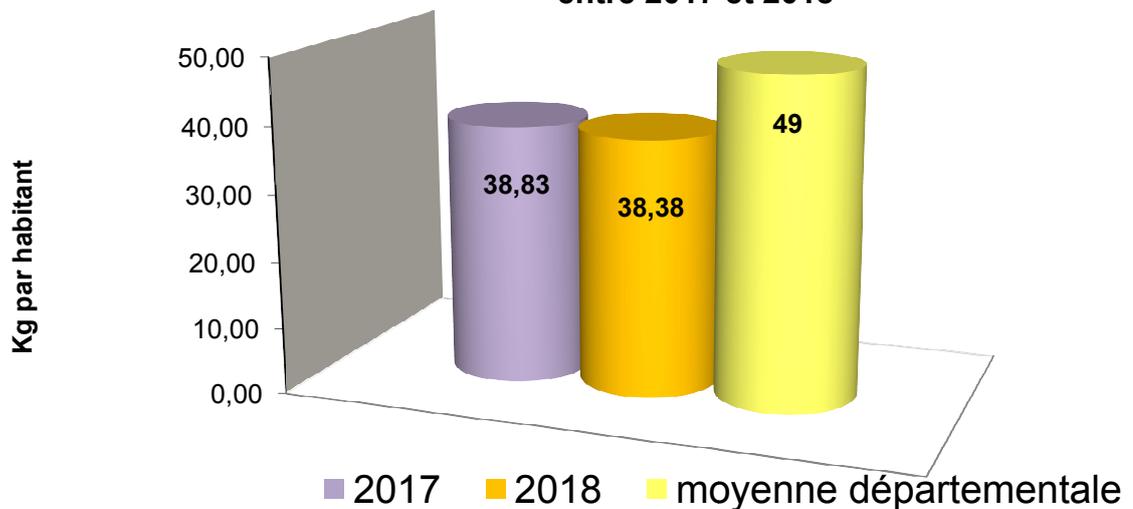


Total : 259.963 t

Evolution du poids des emballages et papiers recyclables entre 2017 et 2018

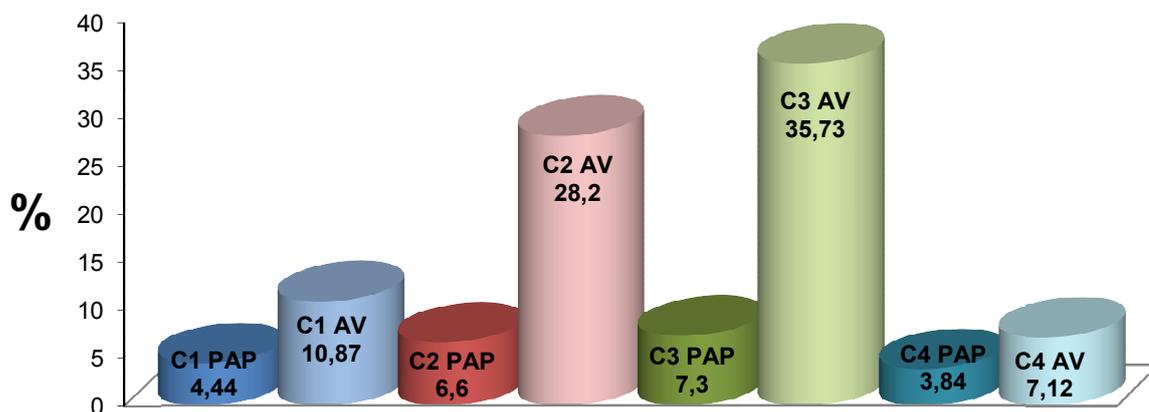


Evolution du poids des emballages et papiers recyclables par habitant entre 2017 et 2018



- Le poids de recyclables secs hors verre est en baisse de 450 gr par habitant. Comme le poids des ordures ménagères à lui aussi baissé, on peut expliquer cette baisse par une consommation plus responsable de la part des usagers (consommation de produits en vrac ou moins emballés, utilisation de « stop pub »...).

2.2.3 Caractérisations des sacs jaunes en 2018 (en %) :



Les caractérisations trimestrielles (C1, C2, C3 et C4) sont réalisées par un bureau d'études indépendant, sur un échantillon de 35 kg de sacs jaunes (PAP : porte à porte) à Vaudoncourt et de 35 kg d'emballages issus des points d'apport volontaire (AV) à Razimont.

Les taux de refus les plus bas ont été relevés au 4^{ème} trimestre :

- ▶ 3.84 % pour le PAP
- ▶ 7,12 % pour l'Apport Volontaire

Les erreurs de tri les plus courantes concernent essentiellement le plastique, dont seuls les bouteilles et flacons sont recyclables à ce jour, et également le papier déchiqueté ou froissé en boule.

Le refus doit rester inférieur à un certain taux pour conserver l'intégralité du versement des aides d'Eco-Emballage. Il est calculé sur les 18 dernières caractérisations.

	Taux de refus maximum	Taux moyen réel CCMD
PAP	12%	4,82%
AV	17%	17,71%

La déchèterie



3.1 La déchèterie

3.1.1 Situation et horaires d'ouverture

La déchèterie est située au 285, Avenue Henri Parisot à Mirecourt.

Horaires d'ouverture

ETE	HIVER
(du 01 / 04 au 31 / 10)	(du 01 / 11 au 31 / 03)
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI	LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI
13h30 – 18h00	13h30 – 17h00
MERCREDI ET SAMEDI	MERCREDI ET SAMEDI
8h30 – 12h00	9h00 – 12h00
13h30 – 19h00	13h30 – 17h00

En 2013, à la suite de l'inspection de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les premières mises aux normes ont été réalisées sur la déchèterie.

- ▶ Des garde-corps ont été placés devant les bennes.
- ▶ Un panneau affichant les déchets acceptés a été mis en place.
- ▶ Un extracteur d'air a été posé dans le local de stockage des déchets dangereux.
- ▶ Des tapis obturateurs destinés à contenir les eaux d'incendie ont été achetés.

En 2015 :

- ▶ Une barrière automatique a été installée, permettant de réguler le flux des véhicules entrant sur le quai.
- ▶ L'étude d'impact acoustique a été effectuée.
- ▶ L'attribution d'une carte de déchèterie permettant le contrôle des accès a été mise en place.

En 2016 :

- ▶ L'analyse des eaux résiduaires, à la sortie du séparateur d'hydrocarbures du site, a été réalisée.
- ▶ Une plateforme de stockage des bennes de déchèterie a été créée.

En 2017 :

- ▶ Un aménagement dans le local à produits dangereux a permis sa mise en conformité avec les normes « incendie ».

3.1.2 Personnel

- ▶ Un agent est présent sur la déchèterie pendant les heures d'ouverture au public, le second agent se charge de la remise en condition de la déchèterie (nettoyage, tri des DDS, compactage des cartons, nettoyage des abords des points d'apport volontaire).
- ▶ La prestation de collecte des cartons des commerçants, entreprises, administrations en porte à porte est effectuée par La Bouée (association de réinsertion avec laquelle la CCMD a signé une convention) le mardi toute la journée et le vendredi matin.

3.1.3 Capacité

La déchèterie de MIRECOURT a été conçue pour 10 300 habitants, prenant toutefois en compte une éventuelle étendue de la zone d'attractivité à des communes limitrophes. Cette capacité peut être optimisée par une gestion plus rigoureuse des flux de matériaux.

Les habitants de certaines communes ont accès aux déchèteries de Charmes, Châtenois et Rainville.

3.1.4 Descriptif

▶ La déchèterie accueille, dans des bennes :

- ▶ **les encombrants incinérables** : tous les déchets non collectés avec les ordures ménagères pour des raisons de traitement (polystyrène, plastiques divers...)
- ▶ **Les déchets métalliques** : les chutes provenant de l'artisanat de transformation et les objets en ferraille hors d'usage (vélos, casseroles, étagères en métal...)
- ▶ **les déchets verts** : il s'agit des tontes de pelouses, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des déchets de jardin des particuliers.
- ▶ **Le bois** : ce sont les bois non souillés comprenant les emballages (palettes, cagettes...) et les bois souillés ou traités (bois de démolition).
- ▶ **les gravats** : il s'agit des tuiles, des pierres, de la terre, des agglomérés, du concassé...
- ▶ **le plâtre** : il s'agit des plâtres standard et traités, des plaques dites « complexes » (partiellement recouvertes de fibre de verre, de polystyrène...), ou des déchets de plâtre sur des supports de démolition (lattes de bois ou briques fortement contaminées).
- ▶ **Le mobilier** : ce sont les meubles, la literie et les déchets d'ameublement.
- ▶ **Les huisseries** : on y trouve les fenêtres et leurs encadrements, les volets et les portes en aluminium, PVC et bois.

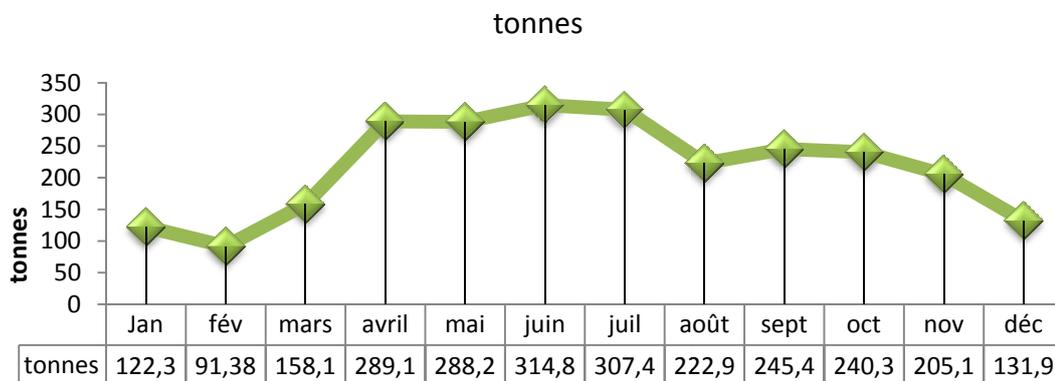
A NOTER : ces trois dernières filières ont été mises en place entre décembre 2013 et mars 2014, dans le but de supprimer la benne à déchets enfouissables.

▶ Dans des collecteurs spécifiques :

- ▶ **l'huile de vidange** : depuis 1979, la collecte et le traitement des huiles usagées sont réglementés.
- ▶ **les huiles alimentaires**
- ▶ **les piles et les petites batteries sans plomb ni acide**
- ▶ **les textiles**
- ▶ **les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)** : le petit électroménager, les écrans, les déchets informatiques stockés dans des boîtes métalliques ; les gros électroménagers sont posés au sol. La collecte est effectuée par un prestataire commissionné par EVODIA.
- ▶ **les déchets diffus spécifiques (DDS)** : il s'agit des solvants, peintures, acides, bases et produits phytosanitaires.
- ▶ **les cartons** : ils sont acceptés s'ils ne sont pas souillés et s'ils sont vidés, les cartons sales étant inexploitablement et occasionnant plus de frais lors de leur élimination.
- ▶ **les néons et ampoules**
- ▶ **les cartouches d'imprimante**
- ▶ **Les radiographies**
- ▶ **Les pneumatiques** : en 2018, 2 journées de collecte des pneus (VL, motos et mobylettes) propres et sans jantes ont été organisées (juin et novembre).

3.2 EXPLOITATION

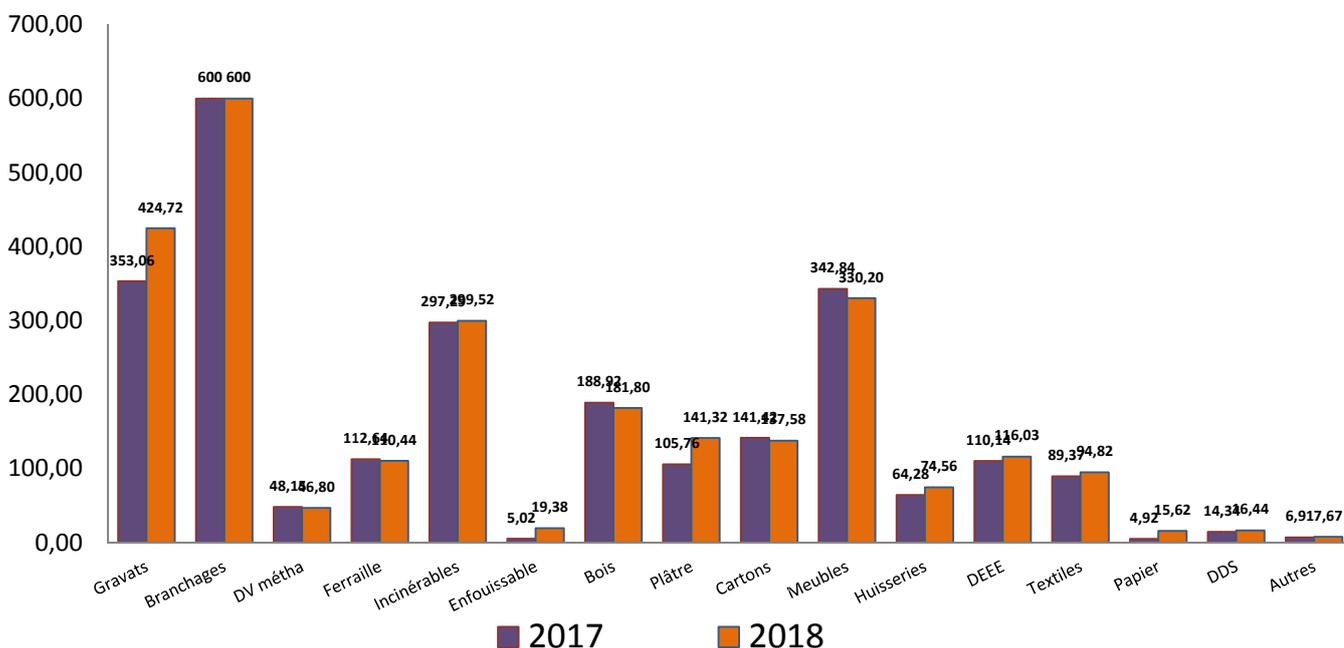
3.2.1 Tonnage des bennes de déchets enlevées par mois en 2018



Total : 2616,90 t

26 16.90 tonnes de déchets ont été apportées en 2018 en déchèterie. Les tonnages de déchets apportés fluctuent en fonction des saisons.

3.2.2 Evolution des tonnages entre 2017 et 2018 et par types de déchets



- ▶ Les tonnages sont en hausse, pour les gravats, les déchets enfouissables, le plâtre, les huisseries, et le papier.
- ▶ Les tonnages des autres matériaux sont stables ou en baisse
- ▶ La benne papier a été installée durablement à la déchèterie, pour répondre au besoin des usagers.
- ▶ Les tonnages de branchages sont estimatifs, ils ne peuvent être pesés
- ▶ Les déchets enfouissables proviennent de la foire de Poussay et d'apports de collectivités.